

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

du 20 OCTOBRE 2023

Le 20 octobre deux mil vingt-trois à 18h00, le Conseil Municipal s'est réuni dans la Mairie de Conie-Molitard sous la présidence de Madame Anne GENNESSEAU, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire en date du 06 septembre 2023.

Étaient présents :

- Mme Anne GENNESSEAU
- Mr Michel BOISSIERE
- Mme Elisabeth TOUCHE
- Mr Vincent CLOUET
- Mr Franck DEVILLIERS
- Mme Cathy HAUDEBOURG
- Mr Samuel CHABOCHE
- Mme Liliane CASTILLE

Absents excusés

- Mr Aurélien RIVIERE (a donné pouvoir à Mr Samuel CHABOCHE)
- Mr Rémi PROULT (a donné pouvoir à Mme Anne GENNESSEAU)

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth TOUCHE

Nombre de Conseillers	Date de convocation : 16 octobre 2023
- en exercice : 10	Date d'affichage : 16 octobre 2023
- présents : 8	
- votants : 10	

La séance est ouverte à 18h10

I- DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

DCM 2023-10-20 n°22

Madame le Maire explique à l'Assemblée que la prévision budgétaire inscrite au budget primitif n'est pas suffisante et qu'il y a lieu d'effectuer un virement de crédit. Cette opération étant une opération d'ordre budgétaire, elle n'a pas de conséquence sur le budget. Elle propose la délibération suivante :

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le budget de la Commune de Conie-Molitard,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la prévision budgétaire inscrite au budget primitif concernant les amortissements de l'année 2023 n'est pas suffisante ; aussi, il y a lieu d'effectuer des virements de crédit comme suit :

Section Investissement – Recettes :

Chapitre 021 – compte 021 = - 163,46 €

Chapitre 040 –compte 2803 – Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion : + 163,46 €

Section Fonctionnement – Dépenses

Chapitre 023 – Compte 023 = - 163,46 €

Chapitre 042 – Compte 681 – Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions – charges de fonctionnement : + 163,46 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les virements énumérés précédemment.

II – CHOIX DE L'ENTREPRISE ET DU DEVIS POUR LES TRAVAUX DE CRÉATION D'UN ACCES PMR A LA SALLE DES FÊTES « LA GRANGE »
DCM 2023-10-20 n°021

Madame le Maire explique à l'Assemblée que du fait de la suppression du fonds de concours, l'auto-financement augmente. On hésite entre retenir de l'enrobé ou bien du béton désactivé, sachant que l'enrobé est moins onéreux. Plusieurs Membres du Conseil ont fait valoir le fait que ces travaux étaient destinés à durer dans le temps et qu'il est donc préférable de retenir une solution qui ne dénature pas l'aspect esthétique de la salle et qui soit plus résistante que l'enrobé.

Madame le Maire propose trois devis des entreprises suivantes :

- . Joël DAZARD,
- . COLAS,
- . Terrassement DUBOIS,

et fait procéder au vote suivant :

Dans le cadre de la mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées, lors de sa séance du 3 janvier 2021, le Conseil Municipal avait décidé de créer un accès PMR à la salle des fêtes « La Grange »,

La Commune a sollicité les subventions suivantes :

- Conseil Départemental d'Eure et Loir dans le cadre du FDI
- Etat dans le cadre du DSIL

Il est proposé au Conseil Municipal de choisir l'entreprise SARL TERRASSEMENT DUBOIS dont le siège est situé ZAC La Louveterie – 28800 BONNEVAL pour la création de l'accès PMR à la salle des fêtes avec un devis d'un montant de 16 704.00 €, soit 20 044.80 € TTC

Subvention Conseil Départemental d'Eure et Loir (FDI) :	2 636.00 €
Etat (DSIL)	7 167.68 €
Autofinancement de la Commune	10 241.12 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- . **APPROUVE** le choix de l'entreprise SARL TERRASSEMENT DUBOIS dont le siège est situé ZAC La Louveterie – 28800 BONNEVAL
- . **APPROUVE** le devis d'un montant de **16 704.00 € HT** (soit 20 044.80 € TTC),
- . **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier,
- . **IMPUTE** cette dépense sur le compte 2131 du budget communal.

°
° °

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

Le Maire,
Anne GENNESSEAU



Le Secrétaire,
Elisabeth TOUCHE

